

RUANDA-URUNDI
Service des Finances
Comptable Territorial
Code 923

Livre de Caisse N°
Date:



BON DE TRANSPORT N°

Reçu du Comptable Territorial à Kibungu la somme de 108. frs
pour remise de:

_____ ticket(s) de _____ classe soit Fr. _____
_____ ticket(s) de _____ classe soit Fr. _____
_____ ticket(s) de _____ classe soit Fr. _____
pour transport de un voyage bagages soit Fr. 108

(sous déduction de la franchise éventuelle à
la quelle donnent droit les tickets délivrés)

Total: 108

voyage de Kibungu Kigali 108 kg à 1 p 108
suivant feuille de route N° _____ du _____
délivré par _____ à _____

MOTIF DU DEPLACEMENT Rapatriement De Teni
N2A41HERA RE 40/60

Imputation
Budgétaire

ACQUIT DU TRANSPORTEUR

Date: 18/8/60

Signature



42

Le Comptable

de

fait connaître au gestionnaire de crédit.

qu'il a dépensé pour son compte les sommes ci-après :

N.B. En cas de désaccord sur les imputations données, le (s) gestionnaire de crédit doit renvoyer immédiatement cet avis à l'ordonnateur-trésorier (et non au comptable) en motivant les rectifications demandées.

Mod. 34 - C 22 - B 2 - 12 - 52.

A
Le

, le

1918/60